

LE CHANGEMENT
D'HEURE
SE FERA SEULEMENT
LE 29 MARS

C'est le 29 mars, à 2 heures
du matin, que les montres et
horloges doivent être avancées
d'une heure, c'est-à-dire de
2 heures à 3 heures.

Les récentes déclarations du Dr Gœbbels sur l'avenir de l'Europe

commentées à la radio par M. Paul CREYSSSEL

(Dépêche O. F. I.)

M. Paul Creyssel a prononcé à la radio l'allocution suivante :

« Le 14 mars, le gouvernement allemand a parlé aux représentants de la presse étrangère par la bouche du docteur Gœbbels. Ce qu'a déclaré le ministre de la Propagande du Reich, tous les journaux l'ont reproduit. Mon intention n'est pas d'en fournir une paraphrase inutile, mais d'en dégager deux idées qui intéressent la France et qui méritent quelques commentaires :

« Pour l'axe, a dit le docteur Gœbbels, il ne peut y avoir qu'une alternative : ou bien l'Europe sera placée sous sa direction, ou elle sera bolchévisée.

« Dans la deuxième hypothèse, l'Angleterre ne tarderait pas à s'apercevoir que la Manche n'arrêterait pas le fléau, car il n'y a pas besoin de convois pour exporter des idées.

« On regrette d'avoir à insister sur l'évidence d'une telle affirmation. Ceux qui la mettent en doute puisent leur certitude ailleurs que dans les propos du gouvernement et entretiennent avec sollicitude, par le pain quotidien des radios étrangères, les illusions qui les enchantent. Ne nous lassons pas d'argumenter pour convaincre ces obstinés, pour les désenvoûter de leurs chimères.

Si l'Allemagne perdait la bataille de l'Est...

« Répétons-le avec patience. S'il existe au monde une puissance capable de faire fléchir l'armée allemande, ce ne peut être que l'armée russe réalignée sans relâche aux immenses réservoirs de la vie. Si l'Allemagne et ses alliés perdaient la bataille de l'Est, rien n'arrêterait plus le bolchévisme en marche. Il roulerait jusqu'à l'Atlantique par toutes les routes de l'Occident, sur tous les chars fabriqués, dans les usines de l'Oural et dans celles de la Sibérie, il éclaterait en un instant dans tous les repaires secrets de Staline, où des hommes, échappés à toutes les polices, préparent son explosion. Il se nourrirait, pour incendier notre vieux monde, de tous les mécontentements, de toutes les rancunes, de toutes les déceptions, de toutes les jalousies, de toutes les ambitions, de toutes les sottises. Il mettrait au jour tout ce que l'ordre des cités comprime de barbarie latente au fond des cœurs malades. Il déchainerait en fureur soudaine jusqu'aux idéologues blessés.

« Répétons-le encore. On verrait des soldats battus unir leurs armes à celles des armées victorieuses. En un clin d'œil, tous les alliés provisoires du bolchévisme : Gaullistes, démocrates, Rouges-chrétiens seraient liquidés, ainsi qu'il est promis dans les circulaires du Komintern, et l'Angleterre découvrirait soudain qu'elle n'est plus une île séparée de l'Europe, ni la métropole d'un vaste empire, mais une province secondaire du continent bolchévisé.

« L'Amérique alors mesurerait l'impudence de son interventionnisme et retrouverait à la doctrine de Monroe

la politique étrangère de la Turquie

Dans une interview qu'il a accordée à un représentant de l'agence Anatolie, M. Saradjoglou a déclaré que la Turquie continuerait à défendre les Dardanelles contre toute attaque, et qu'il avait enregistré avec une grande satisfaction les déclarations des Alliés selon lesquelles une forte armée turque constituait une garantie essentielle pour la défense des Dardanelles.

Le président du conseil turc s'est également déclaré satisfait des livraisons d'armes faites à son pays :

« A la conférence d'Adana, a poursuivi M. Saradjoglou, la Turquie a considérablement renforcé sa position. »

M. Cordell Hull déclare qu'on doit s'attendre à une guerre longue

M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, parlant à une conférence de presse des entretiens anglo-américains, a déclaré que la guerre pourrait durer plus longtemps que ne pensent d'ordinaire la plupart des gens.

Il a ajouté : « Les nations unies doivent s'attendre encore à subir de très lourds sacrifices. Il est également évident que nous devons faire face à de nombreux échecs. »

des charmes nouveaux et puissants. « Voilà pourquoi, pensant à la France, M. Pierre Laval a pu dire : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne. » Ce propos de lucidité est aussi un cri de patriotisme.

« Je sais bien que ceux qui vous trompent depuis tant d'années, ceux qui vous ont fait croire à la faiblesse allemande, ceux qui vous ont fait croire à la volonté allemande, de vous attaquer, ceux qui vous ont fait croire à la fidélité de l'alliance soviétique, ceux qui vous ont fait croire aux bienfaits de la dissidence tentent de vous alarmer sur votre avenir et exploitent votre épreuve présente pour vous laisser prévoir des malheurs futurs.

« Ils affectent de penser que l'Europe nouvelle sera, durant la paix, soumise aux disciplines que lui impose la guerre. Pour ruiner votre confiance dans vos chefs, ils mettent en œuvre toutes les fraudes ; et si l'Allemagne se tait quelque temps, ils s'arment de son silence.

Comment se réalisera l'unité de l'Europe

« Or, l'Allemagne vient de parler : et je tiens pour terminer à souligner les paroles si nettes du docteur Gœbbels : « On entend, dit-il, des gens répéter qu'une Europe dirigée par l'axe serait placée sous les mêmes lois que celles qui commandent aujourd'hui notre action. Cela est faux. Ces lois sont essentiellement liées à l'état de guerre et ce sont elles qui imposent des sacrifices, non seulement au peuple allemand, mais encore à des pays comme la France, la Belgique et la Hollande, dont le territoire est occupé.

« En aucun cas, ces régimes d'exception ne peuvent être considérés comme créant des précédents pour le temps de paix. Nous sommes, en effet, d'avis que l'unité de l'Europe ne se fera pas par la contrainte militaire, mais par la bonne volonté réciproque des Etats appelés à vivre en communauté.

« Le nouvel ordre européen, dont l'axe souhaite l'avènement, ne pourra en aucun cas porter atteinte à l'individualité des peuples qui contribueront à son établissement. Il me paraît donc superflu de répéter une fois encore que le national-socialisme n'est pas un article d'exportation. »

« Ainsi a parlé le docteur Gœbbels. Les sceptiques salueront ces promesses d'un sourire désabusé. Pour moi, je ne veux que livrer aux sages une remarque de bon sens : A cette liberté quelle propose, l'Allemagne a autant d'intérêt que nous. L'expérience historique la plus ancienne ou la plus récente établit l'échec de la contrainte, aussi clairement que les méfaits du conflit entre Européens.

« En 1921, dans « Mein Kampf », Adolf Hitler écrivait : « La lutte entre la France et l'Allemagne est stérile. » Un homme l'a qualifiée de fratricide. Ce n'était pas M. Pierre Laval. Il s'appelait Hubert Lyautey, fondateur d'un empire et Maréchal de France ! »

La protection contre les événements de guerre

Création d'un nouveau service

Le territoire national continue à être cruellement atteint par les événements de guerre. Des bombardements éprouvent les populations civiles. D'autres attaques violentes et nombreuses sont à redouter pour l'avenir.

De nombreux départements ministériels et divers organismes, tant publics que privés, concourent à cette protection. Or, pour agir rapidement, il importe d'unifier ces activités.

Le chef du gouvernement a donc décidé d'instituer auprès de lui un organe de coordination qui porte le titre de « Service interministériel de protection contre les événements de guerre ».

Cas particuliers concernant le service du travail obligatoire

Il est rappelé qu'il appartient aux préfets et, en particulier, aux commissions d'affectation chargées d'exécuter les prescriptions de la loi instituant le service du travail obligatoire, de statuer sur les cas particuliers (sursis, exemptions, etc.). Il est donc inutile d'adresser des demandes au commissaire général.

LE PRESIDENT LAVAL PARLE DEVANT LES CHEFS DE LA MILICE

Une réunion avait été organisée lundi à Vichy, à laquelle assistaient les chefs régionaux et départementaux de la Milice française, ainsi que les délégués à la propagande.

Le déjeuner était présidé par M. Laval. Des discours furent prononcés par M. Darnand qui rappela les conditions dans lesquelles la Milice a été créée, et par MM. Creyssel, secrétaire général à la propagande et Paul Marion, secrétaire d'Etat à l'Information. Puis M. le Président Laval prit la parole :

« Il faut d'abord que vous existiez, dit-il. Une première série de manifestations a eu lieu. Elles ont, dans l'ensemble, été bonnes. La Milice étant créée, je veux faciliter son développement. Je me propose, d'accord avec votre secrétaire général, Joseph Darnand, de constituer, le plus rapidement possible, un corps permanent de miliciens. D'autres corps, constitués de la même façon, seront formés par la suite.

Le chef du gouvernement termina son allocution par des paroles d'espoir.

« Je reste optimiste. Le succès de la Révolution nationale est une question de durée, de patience. Tout ce que j'ai de force, de cœur, d'intelligence, je le mets au service de mon pays. Vous ne devez avoir, comme moi-même, d'autre volonté que celle de servir la France.

« Les buts qui vous sont assignés sont des buts nobles, essentiellement français. Ensemble, nous construirons une maison solide pour la France de demain. »

Ces paroles furent longuement acclamées par toute l'assistance qui, debout, chanta la Marseillaise avant de se séparer.

GRAVE AFFAIRE DE MARCHÉ NOIR A GRAULHET

Depuis quelque temps déjà, la brigade centrale du service national économique savait que dans certains bars de la capitale on vendait au marché noir d'importantes quantités de cuirs et de peaux. L'enquête entreprise permit d'établir que ces marchandises provenaient de Graulhet (Tarn).

En collaboration, les services économiques de la Seine et du Tarn viennent de prendre en flagrant délit 17 mégissiers ou courtiers domiciliés dans cette ville.

L'ensemble des affaires ainsi traitées au marché noir porte sur 43 millions de francs. 200 pieds de veaux valant 3 millions de francs ont été saisis.

Lundi, dans la soirée, 17 trafiquants commis dans cette affaire ont été transférés à Castres et incarcérés à la maison d'arrêt. Le principal acheteur est un nommé Fréval, négociant à Béziers. La masse des inculpés est surtout constituée par des courtiers et des représentants graulhétiens.

En raison de l'ampleur de cette affaire, le tribunal de Castres sera probablement dessaisi et l'affaire renvoyée devant le tribunal de Toulouse.

EN PEU DE MOTS...

● Le physicien allemand, professeur Justi, vient de découvrir un alliage extra léger susceptible de trouver une application pratique dans les fils téléphoniques.

● Une grève a éclaté dans le corps enseignant américain qui demande une augmentation de salaire de 10 à 25 0/0. 47 écoles primaires ont dû fermer leurs portes.

● L'Ecole Polytechnique va regagner Paris dans quelques jours. La rentrée des élèves aura lieu le 15 avril à Paris.

● A partir du 1^{er} avril, la fabrication des bijoux est interdite en Allemagne.

● Selon une dépêche d'Alger, un tribunal de guerre américain jugera tous les délits de caractère militaire commis en Afrique du Nord non seulement par les Français, mais aussi par les Africains.

● La police d'Athènes a procédé à l'arrestation d'une bande de faussaires qui fabriquaient des billets de 1.000 drachmes. Des sommes évaluées à 7 millions de drachmes ont été découvertes dans l'imprimerie clandestine.

● Un nouveau convoi d'ouvriers et de paysans polonais a quitté Varsovie pour se rendre en Allemagne. Le nombre des travailleurs polonais employés dans le Reich s'élève aujourd'hui à un million d'hommes.

● Des mesures prises récemment en Belgique interdisent l'extension des superficies réservées à la culture des fleurs. Ces terrains seront utilisés pour la culture des légumes.

CHRONIQUE DU LOT

AUX PLANTEURS DE TABAC

M. le Directeur des tabacs du Lot et de l'Aveyron nous communique ce qui suit :
De nombreux cultivateurs ont demandé des renseignements complémentaires sur la prime de fidélité nouvellement accordée aux planteurs de tabac pour la récolte 1943 et au sujet de laquelle un placard avait été apposé dans les Magasins de réception de Cahors, Souillac et Capdenac.

Nous pensons leur être utile en fournissant les précisions qui suivent :
Une prime nouvelle dite « de fidélité » sera payée aux planteurs de tabac en 1943 aussitôt après le premier inventaire constatant l'importance de leurs cultures de tabac. Les deux conditions fixées pour le droit à cette prime sont : 1° cultiver en 1943 une superficie au moins égale à celle de 1942 et, bien entendu, d'au moins 10 ares, minimum légal ; 2° avoir livré la totalité des tiges de la récolte 1942 (variété Paraguay).

La prime de fidélité varie avec les superficies plantées et suivant les barèmes n° 1 ou 2 ; les planteurs bénéficiant du barème n° 1 seront ceux qui n'ont pas cultivé, sans interruption, du tabac depuis et y compris l'année 1939 ; ceux bénéficiant du barème n° 2 seront ceux qui ont cultivé sans interruption du tabac depuis et y compris l'année 1939.

Nous donnons ci-après les sommes nettes que ces deux catégories de planteurs toucheront suivant les superficies cultivées.

A. — PLANTEURS QUI MAINTIENDRONT LEUR CULTURE EN 1943 OU L'AUGMENTERONT DE MOINS DE 5 0/0.

Superficie cultivée en 1942	Barème	
	N° 1	N° 2
De 10 à 14 ares ...	750	950
De 15 à 19 ares ...	1.100	1.400
De 20 à 24 ares ...	1.450	1.850
De 25 à 29 ares ...	1.800	2.300
Par échelon de 5 ares	350	450

B. — PLANTEURS QUI AUGMENTERONT EN 1943 LEUR CULTURE D'AU MOINS 5 0/0 MAIS MOINS DE 10 0/0.

Superficie cultivée en 1942	Barème	
	N° 1	N° 2
De 10 à 14 ares ...	850	1.050
De 15 à 19 ares ...	1.250	1.550
De 20 à 24 ares ...	1.650	2.050
De 25 à 29 ares ...	2.050	2.550
Par échelon de 5 ares	400	500

C. — PLANTEURS QUI AUGMENTERONT EN 1943 LEUR CULTURE D'AU MOINS 10 0/0.

Superficie cultivée en 1942	Barème	
	N° 1	N° 2
De 10 à 14 ares ...	950	1.150
De 15 à 19 ares ...	1.400	1.700
De 20 à 24 ares ...	1.650	2.050
De 25 à 29 ares ...	2.300	2.800
Par échelon de 5 ares	450	550

Pour l'application de ces barèmes, toute fraction d'are inférieure à 0,5 sera négligée, toute fraction d'are au moins égale à 0,5 sera comptée pour un are.

Ainsi donc dès à présent chaque planteur peut savoir la prime de fidélité qu'il peut s'adjudger suivant la superficie qu'il pourra cultiver ; ceux qui craignaient de se tromper peuvent consulter leur vérificateur lors de la prochaine visite ; ce fonctionnaire leur indiquera les sommes à toucher suivant le cas pour des superficies supérieures à 30 ares et même, au vu de leur compacité habituelle, leur indiquera la somme prévue au nombre de pieds qu'ils décideront de planter.

Si vous voulez de la confiture rendez les récipients

La Direction départementale du Ravitaillement général du Lot communique :

L'attention du public a déjà été appelée sur les difficultés du ravitaillement en confitures par suite du manque d'emballages dans les usines, donc sur la nécessité de rendre le plus rapidement possible aux fournisseurs les récipients ayant servi à l'obtention de la ration.

La pénurie d'emballages, seule, retarde considérablement les distributions de confitures. Cette situation risque de s'aggraver encore dans l'avenir. Consommateurs de confitures, rendez donc votre verrerie.

Commerçants, rendez donc vos emballages vides, quels qu'ils soient. Les distributions à l'avenir sont entièrement liées à votre discipline sur ce point.

Les épreuves de langues vivantes étrangères au baccalauréat

Le « Journal Officiel » publiera incessamment un décret relatif aux épreuves de langues vivantes étrangères aux diverses séries du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Ce décret a pour objet d'abroger les dispositions du décret du 15 août 1941 qui limitaient à l'allemand et à l'anglais les langues vivantes pouvant être choisies par les candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire comme langue unique ou comme première langue.

Dorénavant, les candidats pourront choisir, comme avant le décret précité, entre l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le russe et le portugais, l'arabe.

PROTEGEONS NOS MOUTONS

Le docteur-vétérinaire, E. Dégeois, président du Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires, prévoyant que la statistique agricole pour l'année 1943 accusera une réduction du cheptel ovin, expose dans l'éditorial du numéro de mars de « L'Union ovine », les multiples raisons de cette réduction probable. Il préconise de mettre en œuvre tous les moyens dont nous disposons encore pour que les troupeaux tiennent. « Nous devons veiller plus que jamais à éviter les maladies ; sauvons nos agneaux, luttons contre la gale que les privations actuelles favorisent et en général contre tous les parasites. L'ordre des vétérinaires étudie actuellement avec la Corporation nationale paysanne un plan d'action commun. »

Ce même numéro de « L'Union ovine » présente deux études d'ensemble, l'une par M. P. Dumanoir, ingénieur agronome sur « L'alimentation des brebis laitières », la seconde par Abel Combis, sur « La production rationnelle du lait de mouton dans la Transhumance pyrénéenne ». Une chronique vétérinaire sur « Les infections ombilicales », par le Docteur-vétérinaire P. Bonnet, une chronique régionale sur « L'élevage ovin dans la Drôme » par J.-A. Schuler, les chroniques de l'Union ovine de France et des produits de l'élevage concernant la viande et la laine, quelques renseignements sur « Le mouton à l'étranger » complètent ce numéro.

La ration sera obtenue par l'échange de tickets de la feuille de viande portant un chiffre, à raison d'un poids de viande correspondant à ce chiffre.

Les quatre tickets portant chacun, en plus de l'indicatif de la feuille U, M ou N et une des lettres W, X, Y, Z sont sans affectation jusqu'à nouvel avis.

Consommateurs J3. — La ration supplémentaire est fixée à 360 gr. pour le mois. Elle sera délivrée en échange des tickets DG, DH, DI et DJ de la feuille de denrées diverses du mois de mars portant l'indication J3 dans l'angle inférieur gauche, chacun de ces tickets ayant une valeur de 90 gr.

Travailleurs de force 1^{re} catégorie. — La ration supplémentaire est fixée à 450 gr. pour le mois.

Travailleurs de force 2^e catégorie. — La ration supplémentaire est fixée à 900 gr. pour le mois.

Ces rations leur seront délivrées contre remise des tickets supplémentaires de viande pour « travailleur de force » du mois de mars qui portent le chiffre « 90 » à raison d'un poids en grammes correspondant à ce chiffre.

REQUIS ATTENTION !

M. Joseph Soustre, requis uzerchois pour la garde des voies, a été tué lundi soir 15 mars vers 20 h. 30 par une locomotive haut-le-pied dans une courbe, à proximité du pont métallique de l'avenue de la Gare, à Uzerche.

M. Soustre, qui habitait le faubourg de la Pomme, à Uzerche, était employé aux établissements Plas. Il était âgé de 32 ans. Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

Pas de palmarès cette année

Les établissements scolaires ne publieront pas de palmarès de fin d'année.

Les restrictions apportées à la consommation du papier ne permettent pas ce luxe en 1943.

Les chefs d'établissements ont été invités à établir seulement un palmarès manuscrit ou dactylographié.

Le pré-tirage de la Loterie nationale

Le pré-tirage de la cinquième tranche de la Loterie nationale a eu lieu à Paris.

Le numéro 019.527 gagne 25.000 fr. dans la série B. Les numéros se terminant par 08228 gagnent 3.000 fr. dans la série A.

Radio Théâtre d'Oc

Dimanche 21 mars, à 11 h. 15, le « Théâtre d'Oc » (direction Juliette Dissel), donnera une émission de variétés : « Le cabaret de Cucunhan » et des devinettes avec récompenses aux auditeurs qui auront donné la moitié des réponses exactes.

DISTRIBUTION DES ENGRAIS HORTICOLES

Le G.I.R.P.I.A. du Lot communique : Le G.I.R.P.I.A. informe les exploitants de jardins ouvriers ou familiaux, possesseurs de la carte de jardinage, situés aux abords des villes, à l'exclusion des titulaires de la carte de jardinage qui reçoivent déjà des engrais au titre de la répartition agricole ou qui disposent de fumier, d'avoir à se faire inscrire avant le 25 mars courant, chez un distributeur de leur choix auquel ils remettront en même temps le ticket A de leur carte de jardinage.

Ces tickets devront être préalablement validés par les soins du Syndic corporatif ou à défaut par le maire de la commune de l'exploitant par l'apposition d'un cachet humide.

Cette validation sera refusée aux titulaires de la carte qui auront reçu ou devront recevoir des engrais au titre de la répartition agricole, c'est-à-dire aux agriculteurs possesseurs de la carte d'alimentation C.

Afin d'éviter toute fraude à cet égard, nous signalons que la lettre A sera ultérieurement exigée des agriculteurs pour obtenir la carte de jardinage de la campagne 1943-1944.

La non observation de ces dispositions entraînerait pour le contrevenant la suppression de toute nouvelle attribution d'engrais au titre horticole sur la présente campagne.

Note pour MM. les syndics de la Corporation paysanne. — En vue d'attribution d'engrais horticole, conformément à la note ci-dessus, MM. les syndics de la Corporation paysanne, à défaut MM. les maires, ne devront accorder la validité des tickets A de la carte de jardinage qu'aux titulaires de cette carte, exploitant des jardins ouvriers ou familiaux aux abords des villes.

Cette validation devra être refusée aux titulaires de la carte qui auront reçu ou devront recevoir des engrais au titre de la répartition agricole ou qui disposent de fumier, c'est-à-dire aux agriculteurs possesseurs de la carte d'alimentation C.

Note pour les négociants. — En vue de la distribution des engrais horticole, conformément aux instructions ci-dessus, les commerçants devront collecter dès à présent auprès des utilisateurs le ticket A de la carte de jardinage ; l'inscription des utilisateurs devra être terminée le 25 mars.

Les tickets A recueillis devront être préalablement validés par les soins du syndic corporatif ou du maire par l'apposition d'un cachet humide, car seront exclus du bénéfice de cette distribution les titulaires de la carte de jardinage qui auraient reçu ou devront recevoir des engrais au titre de la répartition générale.

Dès que vous aurez reçu les inscriptions et collecté les tickets A des utilisateurs vous voudrez bien demander votre approvisionnement contre remise de ces tickets au G.I.R.P.I.A. avant le 30 mars.

Pour faciliter le calcul et éviter toute perte de ticket, nous vous prions de bien vouloir les coller sur des feuilles, portant la quantité totale des bons envoyés, nom et adresse du négociant.

LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 22 mars. — Duravel, Montcuq, St-Germain-du-Bel-Air, Sarrazac, St-Céré.

Mardi 23 mars. — Blars, Lacapelle-Marival, Martel.

Mercredi 24 mars. — Laval-de-Cère, St-Matré.

Jeudi 25 mars. — Cajarc, Cardailiac, Gignac, Les Quatre-Routes.

Vendredi 26 mars. — Faycelles, Gramat, Luzech, Montet-et-Bouval.

Samedi 27 mars. — Beauregard, Cazals, Terrou, Escamps, Puybrun, Reyrevignes.

LE LOT À PARIS

Nos compatriotes établis à Paris s'étaient donné rendez-vous en si grand nombre, à la matinée organisée dimanche 14 mars, par le « Foyer du Quercy » au bénéfice des prisonniers de guerre, que la salle des Sociétés savantes où elle avait lieu était archicomble.

Toutes les Sociétés lotoises étaient représentées à cette réunion que présidait M. Périer de Féral, Préfet, secrétaire général de la Seine et à laquelle assistaient Mgr Calvet, procureur de l'Institut catholique de Paris et M. René Besse, ancien ministre.

Après avoir salué les nombreuses personnalités présentes, le président du « Foyer ». M. Rougié, exposa le but poursuivi par la Société en créant le Comité de Secours aux prisonniers et rendit compte du succès des colonies de vacances organisées au cours de l'été dernier ; 243 enfants furent envoyés dans leurs familles ou chez des amis pendant deux mois.

L'assistance applaudit chaleureusement ce résultat, sachant bien que si les événements le permettent, l'actif Comité des colonies s'efforcera de faire mieux encore en 1943.

Mgr Calvet, en quelques mots aimables, assura les Lotois de Paris, que, malgré les lourds devoirs de sa charge, il serait toujours auprès d'eux quand il en aurait la possibilité et qu'au surplus, la Langue d'Oc dont il est un ardent protagoniste, ne serait pas négligée à l'Institut catholique de Paris.

Enfin, M. Périer de Féral prenant la parole à son tour, remercia la Société d'avoir créé cette nouvelle œuvre qu'est le Comité de Secours aux prisonniers de guerre. En termes émouvants il rappela que prisonnier libéré lui-même, il savait combien pouvaient être appréciés dans les stalags et oflags les envois des compatriotes. Parlant ensuite de la solidarité quercynoise il félicita les Sociétés, dont il connaît l'activité, puisque son père, le regretté président Périer de Féral, avait fondé et longtemps présidé l'amicale de l'arrondissement de Cahors « Les Cadets du Quercy ».

Un très brillant concert suivit ensuite, au cours duquel une quête et une vente aux enchères fort disputée, firent tomber dans les boîtes des quêteurs une importante somme d'argent, pour le plus grand bénéfice de nos compatriotes prisonniers. — La secrétaire : R. VIALLE.

Examen pour l'admission au Prytanée national en 1943

L'examen pour l'admission au Prytanée national, en 1943, aura lieu les mardi 8 et mercredi 9 Juin 1943.

Pour les candidats aux classes de la 6^e à la 1^{re} incluse, la demande établie sur papier timbré devra parvenir, avant le 10 avril, au Préfet du département où la famille désire faire concourir le candidat.

Pour les candidats aux classes supérieures à la 1^{re}, la demande accompagnée du dossier devra être adressée, pour le 10 août, terme de rigueur, au Directeur du Prytanée National de Valence (Drôme).

Saccharine

La répartition de la saccharine aux consommateurs régulièrement inscrits s'effectuera : a) à partir du 15 mars pour les ayants droit groupés qui peuvent prétendre à l'attribution de boîtes entières ; b) à compter du 1^{er} avril, pour les consommateurs isolés.

Cette distribution, basée sur les inscriptions reçues, ne donnera lieu à la perception d'aucun ticket par les détaillants.

PALAIS DES FETES

Samedi 20 mars, soirée 21 h. Dimanche 21, deux matinées : 13 h. 45, 16 h. 30, soirée 21 h., Tino Rossi dans : FIEVRES, avec un bon Complément France Actualité.

COLONIES DE VACANCES

Le Préfet de la région de Toulouse communique :

Les Directeurs des colonies de vacances organisées dans les départements de la région de Toulouse, sont informés qu'ils doivent faire une déclaration préalable, adressée au Préfet du département d'accueil de la colonie, avant le 1^{er} avril 1943 dernier délai.

Cette déclaration devra comporter les renseignements suivants :

1^o nom du directeur et de l'œuvre organisant la colonie (adresse) ; 2^o lieu et adresse de la colonie ; 3^o nombre approximatif d'enfants, en catégorie envisagée (moins de 12 ans, plus de 12 ans) ; 4^o dates prévues pour l'ouverture et la fermeture de la colonie (approximativement).

Cette déclaration est obligatoire pour obtenir ultérieurement l'agrément sans lequel la colonie ne pourra bénéficier d'aucune aide ni autorisation en matière de ravitaillement, de transport, etc...

Convois de vacances de Pâques 1943

L'Inspection Académique du Lot communique :

Des convois de vacances sont, en principe, maintenus, mais il importe de connaître avec précision le nombre de participants réels afin de limiter strictement le matériel roulant à utiliser.

En conséquence, les fonctionnaires, étudiants et élèves qui, à la suite de l'assouplissement de la ligne de démarcation, désirent encore participer aux convois dans lesquels ils s'étaient fait inscrire, sont priés de le signaler avant le 17 mars à l'Inspection académique à Cahors. Faute de ne pas faire connaître leurs intentions, ils seront considérés comme non participants.

N.B. — Tous les participants aux convois scolaires doivent être munis d'une carte d'identité validée pour l'année 1943.

Prix des volailles et des lapins

A dater du 12 mars 1943 les prix maxima des volailles et lapins sont fixés comme suit sur le territoire de la Région de Toulouse :

	Prix de détail	
	le kg. vif	après vidage le kg. net
Poulets	35 70	43 80
Poules	27 80	34 80
Pintades	39 50	46 30
Canards	27 50	34 50
Dindons	25 50	32 »
Dindonnes	30 »	36 50
Lapins domestiques	18 »	31 »

Ces prix s'entendent tous frais et toutes taxes comprises, droits d'octroi en sus.

Livraisons d'œufs

En attendant que les impositions d'œufs soient notifiées individuellement, les producteurs doivent remettre leur production au collecteur communal.

Le collecteur doit tenir un cahier de collecte et l'inscription de chaque remise d'œufs doit être constatée par l'émargement du producteur.

Toutes les quantités remises depuis le 1^{er} février seront déduites du total de l'imposition.

Admission dans les établissements d'éducation

Une notice est adressée sur demande par la Subdivision de Cahors, pour l'admission en 1943 dans les établissements d'éducation (ex-écoles d'enfants de troupe), au Prytanée national et à l'Ecole enfantine Hériot.

IMPORTANT CABINET IMMOBILIER de PARIS

recherche Entente avec CABINETS d'AFFAIRES, AGENTS d'ASSURANCES susceptibles devenir Correspondants Sté Foncière et Immobilière. 14, rue Halévy, Paris (9^e).

Votre intestin ne doit pas lambiner

Si votre intestin ne reçoit pas assez de bile de votre foie, il se vide irrégulièrement et les déchets qu'il retient vous empoisonnent lentement. Prenez le soir un comprimé Vichybol aux plantes laxatives. Votre foie sécrètera de la bile en quantité suffisante et votre intestin fonctionnera régulièrement. Vichybol, 8 fr. 20. Ttes Phies.

AUX APICULTEURS DU LOT

Un nouveau stock de sucre est mis à votre disposition. Vous avez à nous remettre pour la fin de ce mois, dernier délai, sur papier séparé, un engagement de livrer au Ravitaillement général après la récolte, 2 kilos de miel pour un kilo de sucre reçu.

Nous précisons séparément la quantité que vous demandez. Le stock disponible est de 765 kilos. Ce sucre sera à prendre au groupement agricole de Figeac, avenue Julien-Bailly, chez qui il sera consigné incessamment et qui le délivrera sur bordereau établi par nos soins.

Demandes et engagements à adresser à la Ruche du Quercy à Figeac.

Le nouveau régime de la Loterie nationale

Le nouveau règlement de la Loterie nationale paraît à l'« Officiel ».

La valeur et le nombre des lots moyens sont augmentés.

En outre, 32 lots nouveaux de 10.000 francs sont créés.

D'autre part, ce règlement rend plus important l'écart des deux lots attribués dans les séries A et B aux billets jumelés.

Le nouveau règlement entrera en vigueur dès la 11^e tranche de 1943.

Des roues de camion disparaissent

A Gourdon, dans la nuit de vendredi à samedi, un camion en stationnement en plein centre de la ville, a été débarrassé de trois de ses roues et parfait état. Gênés sans doute dans leur triste besogne, les mélandrins ne purent s'approprier la quatrième roue, dont un seul écrou la tient encore fixée au lourd véhicule.

Le montant de ce vol dont sont victimes MM. Espitalier et Lagarde, négociants, dépasserait la somme de 100.000 francs. La gendarmerie enquête.

Réalisez votre rêve...



Grâce à la LOTERIE NATIONALE

Accident

Un manoeuvre nommé Caretti qui était occupé à aménager des coupes d'arbres dans les bois de Montdourmer, s'est blessé à un genou avec le hacheron dont il se servait.

Il devra observer un repos d'un mois.

Camarades de la route et Auberges françaises de la jeunesse

Dimanche 21 mars. — Sortie vers Aujols. Départ 8 heures précises. Monument Gambetta.

CAHORS

TROC ET MARCHÉ NOIR

Il paraît qu'on va se décider à entreprendre une action répressive énergique et suivie contre le marché noir. Nous ne croyons pas que le marché noir soit la seule cause des difficultés de la situation alimentaire. Mais qu'il contribue à l'aggraver cela n'est que trop certain.

Ses pourvoyeurs sont ces courtiers-marrons qui vont de ferme en ferme, polis avec tous et obséquieux avec les agents chargés de les surveiller.

Si on réussit à empêcher ou à limiter leur honteux trafic, une partie au moins des produits qu'ils détournent ira alimenter les stocks du Ravitaillement si chichement distribués.

Tout ne serait pas récupéré, bien sûr ! Car il est une autre partie qui restera quand même hors du circuit normal. Celle que les producteurs se réservent, mais pas pour la consommer eux-mêmes.

Que voulez-vous ? Pas plus que les citoyens les paysans ne sont des héros ou des saints. Ils ont derrière eux une longue hérédité de privations et de vie pénible et ils sont restés précautionneux et méfiant en face de l'avenir.

C'est là un état de choses qu'il est bien difficile d'empêcher et c'est à tout le monde également qu'il faut s'adresser au nom de l'intérêt général.

ARRESTATION DE DEUX JEUNES ET AUDACIEUX VOLEURS

Un vol audacieux a été commis mardi matin, chez M. Chantereau, débitant aux Sept-Ponts.

Mardi matin, vers 11 heures, les jeunes Jean M..., 16 ans et Robert D..., 19 ans, pénétraient dans le débit et constatant que le propriétaire était absent, l'un d'eux pénétra dans une chambre au premier étage, ouvrit une armoire et s'empara d'un coffret contenant une somme de 53.000 francs.

Mais, à ce moment, arriva le propriétaire ; aussitôt les deux jeunes malfaiteurs prirent la fuite.

M. Chantereau constata le vol dont il était victime et s'empressa d'aviser la gendarmerie de Cahors qui ouvrit, aussitôt, une enquête et se mit à la recherche des deux jeunes gens dont le signalement lui avait été donné.

Effectivement, Robert D... et Jean M... furent trouvés sur un chantier situés sous les remparts.

Mis en état d'arrestation, ils furent conduits au Parquet et après interrogatoire, écroués à la prison.

Bonne chasse

Au cours de leur action dans la zone boisée de Camy, d'habiles piégeurs, ont détruit deux blaireaux, un marmosset, un renard et trois fouines.

Félicitations.

Accident

Au cours de son travail, M. Henri Planque a glissé sur du ciment et a fait une chute.

M. Planque a eu une fracture du col du fémur. Il a reçu les soins de M. le Docteur Delport et devra observer un repos d'un mois.

Gendarmerie

M. Héral est nommé maréchal des logis à la brigade de gendarmerie de St-Germain-du-Bel-Air (Lot).

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 21 mars et le lundi 22 mars jusqu'à midi par la pharmacie Mirouze.

La plus brillante des Carrières

vous sera réservée si vous apprenez la COMPTABILITE par correspondance. Brochure explicative. N° 68 Z sur demande acc. de 3 frs pr envoi. Cours T.F.J., 65, r. de la Victoire, Paris, IX^e.

tendu Severance affirmer le fait à vous-même à bord quand il vous éclairait sur quelques-uns de ses avantages. Grattez un « temporaire gentleman » et sous la surface vous trouverez...

— Quoi ? jeta Maryse.
— Les choses que vous trouverez en moi quand vous me connaîtrez mieux.

— Oh !
Elle reprit haleine et après une seconde déclara :

— Je n'ai pas l'intention de vous gratifier pour trouver ce qu'il y a sous l'apparence. Je ne suppose pas que j'aurai jamais à vous connaître beaucoup mieux.

— Appelez cela pire alors, suggéra-t-elle.
— N'importe ! Mieux ou pire.

— Cependant, vous venez de me prendre pour mari pour le bon comme pour le pire !
— Cela ne voulait rien dire, vous le savez très bien !

— Je ne sais rien de cette sorte.
— Alors, vous êtes décidément bien un « temporaire gentleman ». Nous parlions juste maintenant de ce marché...

— Qui, d'après vous et même d'après vos propres actions, n'existe pas ?
— Naturellement si, il existe. Vous parlez par énigmes !

— Quand vous consentirez à réfléchir, une fois, cela cessera d'être des énigmes. Vous comprendrez cela dans un moment. Vous verrez ce que vous avez fait. Probablement Severance vous l'aurait dit avant s'il en avait eu la possibilité. L'explication, s'il peut y en avoir une, aurait été mieux comprise venant de lui que venant de moi. Mais je peux aussi bien en donner quelques petits détails avant que nous rentrions à l'hôtel. Tout d'abord, je n'ai pas l'intention de le laisser seul avec vous, même pour une minute, ou une parcelle de minute, avant qu'il embarque.

— Comment osez-vous ! glapit Maryse avec un terrible battement de cœur. Je verrai Lord Severance seul autant qu'il me plaira et qu'il lui plaira.

— Oh ! pensa Maryse, pas tant que cela. Homme des cavernes, après tout !

Son sens de l'humour reprenait le dessus en attendant la réponse de Tony.

UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON
ADAPTATION DE LOUIS D'ARVER

N° 20

— Naturellement, oui. C'est ce qu'il veut, certes, consentit Madame mère, se retournant avec un sourire vers le colonel, mais cela, malheureusement, ne se peut pas. Ma fille, Lord Penbrooke, est une servante du public, vous savez. Elle doit obéir, mariage ou pas mariage. Et ils ont besoin d'elle, ce soir, comme tous les soirs.

— Pas autant que j'ai besoin d'elle dans l'Onest, dit Garth posément.
Il souriait de ce même original sourire avec le même insondable regard dans ses yeux qu'avait remarqué Maryse. Mais cette fois les deux étaient destinés à la reine mère.

— L'indignée dame se tourna vers Maryse au cas où il y aurait quelque complot contre elle. Mais la jeune fille lui donna un sourire rassurant.

— J'ai pris la liberté de commander un lunch au Ritz quand j'ai rencontré mon colonel dans le hall du Belmore, dit tranquillement Garth. Je me suis arrêté là en allant acheter la baguette. Mais... et il regardait froidement Severance, il y aura place pour un cinquième convive si...

— Oh ! pensa Maryse, pas tant que cela. Homme des cavernes, après tout !
Son sens de l'humour reprenait le dessus en attendant la réponse de Tony.

Le tube téléphonique de l'auto

Severance accepta l'invitation au Ritz. Sa principale raison était parce qu'il savait qu'en faisant ainsi il ferait rager Garth.

Mme Doré pensait : « Comment allons-nous nous y prendre avec cet homme ? Je suis sûre qu'il prépare quelque méchant tour. »

Severance pensait : « Comment pourrions-nous arranger les choses pour nos lettres et nos câblagrammes ? »

Et Garth pensait : « Qu'est-ce qu'elle dira quand elle verra que j'ai tout arrangé pour la conduire à l'hôtel Plaza ? »

Quant au colonel, il avait seulement de vagues et agréables pensées comme un homme de son caractère doit en avoir à un mariage où le menu est exquis et où le champagne coule à flots. C'était un très bon déjeuner vraiment, car le Ritz sait bien faire les choses quand on y met le prix. Et Garth y avait mis le prix !

A la fin, Severance, perdant l'espoir d'échanger ne fut-ce qu'un mot tout bas avec Maryse, sentit qu'il devait prendre congé.

— J'irai vous dire adieu ce soir, au théâtre, promit-il, car je suppose que vous jouerez ce soir ?

— Naturellement !
— Et tous les soirs, jusqu'à la fin des représentations, ajouta Madame mère.

Un silence suivit ses affirmations. Mais elles ne furent pas contredites.

— Voulez-vous monter avec nous, colonel ? offrit Madame mère, sûre d'avoir eu le dernier mot. Je sais que le major Garth doit aller à ses affaires pour sa mission, en sorte que ma fille et moi rentrons seules.

— Ce sera un plaisir pour moi, dit poliment le colonel.
— Mes affaires ne commencent pas si vite, mon colonel, intervint Garth, de plus

en plus calme. Mais si vous voulez bien accompagner ma belle-mère, j'accompagnerai ma femme à la Plaza.

Si Madame mère avait eu un stylet sous la main, elle eût peut-être cédé à la tentation de tuer son gendre sur l'heure, cela lui eût causé une satisfaction indicible.

Ne le pouvant pas, elle se résigna à faire bon visage à mauvaise fortune. Aussi bien si ce Lord Penbrooke était le colonel de cet odieux Garth il était aussi le colonel du cher Severance et il ne devait pas soupçonner que quelque chose allait de travers entre deux officiers de son régiment.

Maryse se sentit gênée et s'en étonna, quand elle se trouva seule dans le taxi avec Garth.

Elle croyait, bien entendu, qu'il la conduisait à la Plaza dans l'appartement qu'elle avait quitté.

Un instant elle avait espéré que Tony ou sa mère trouveraient un moyen pour l'accompagner, mais ni l'un ni l'autre n'avait su faire maître l'occasion. Elle comprenait bien que ce manque d'initiative de leur part venait de la présence du colonel.

Elle savait à peine si elle devait être amusée ou vexée du triomphe de Garth (elle pensait qu'il considérait la chose ainsi) et ses lèvres s'entr'ouvraient avec ce terrible sens d'humour que sa mère désapprouvait.

Il s'en aperçut :
— C'est plutôt original, n'est-ce pas ? dit-il.

Maryse se raidit. C'était le moment critique. Beaucoup dépendait du début qu'elle ferait au seuil de cette étrange situation. Elle devait s'efforcer de tenir les rênes en mains.

— Ce qui me faisais rire, c'est votre originalité. C'en était une et plutôt « smart » d'amener votre colonel à... à...

— ...spectacle, acheva Garth.
— Si vous voulez l'appeler ainsi.

POUBELLES VOLEES... ET RETROUVEES !!!

Dans un précédent numéro nous avons signalé les doléances de nombreux habitants des divers quartiers de la ville qui s'élevaient avec raison contre les voleurs de poubelles. En vérité, ces vols se produisaient trop souvent et les coupables semblaient opérer avec la certitude de n'être pas découverts. Hum ! leur illusion a été de courte durée. Effectivement, la police ouvrit une enquête qui, menée avec habileté, a obtenu un excellent résultat. En effet, nous avions signalé que des caisses en fer avaient disparu peu après le passage du service de la voirie. Eh ! bien, les caisses en fer volées, grâce à l'intelligente enquête menée par la police, ont été retrouvées. Naturellement, elles ont été saisies et le propriétaire occasionnel a dû avouer où et comment il s'était procuré ces caisses. Dans cette circonstance, nous tenons à rendre hommage à la sagacité et à l'habileté des policiers qui, espérons-le, auront mis un terme aux exploits des voleurs de poubelles. — L. B.

L'AFFAIRE BACH DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Devant le tribunal correctionnel du 12 mars a été jugée l'affaire de vente, achat sans tickets, hausse illicite et d'abatage clandestin dans laquelle étaient impliqués 22 personnes de notre région. Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Le principal inculpé, le nommé Bach, 37 ans, manoeuvre à Cahors, est condamné à 6 mois de prison et 3.000 francs d'amende ; Bés Firmin, 35 ans, cultivateur à Vauxaire ; Danrié Raoul, 38 ans, employé à Cahors ; Loumel Maurice, 46 ans, employé à Cahors ; Rogues Roger, 38 ans, chauffeur à Cahors ; Imbert Georges, 31 ans, négociant à Cahors ; Delsol Augustin, 52 ans, employé à Cahors ; Bourdoncle Emile, 54 ans, coiffeur à Cahors ; Roldès Joachim, 40 ans, cultivateur à Vauxaire ; Marty Firmin, 35 ans, cultivateur à Beauregard, sont condamnés à 1.200 francs d'amende. Chemin Antoine, 38 ans, employé à Cahors ; Frasse Victor, 28 ans, employé à Cahors ; Mme Billé Yvonne, épouse Larocque, 27 ans, employée à Cahors ; Savoul Marceline, épouse Flaujac, 65 ans, cultivatrice à Beauregard, sont condamnés à 900 francs d'amende. Le Plus Kléber, 37 ans, manoeuvre à Cahors, est condamné à 500 francs d'amende. Lagarde Marcel, 48 ans, cultivateur à Léobard ; Selys Henri, chauffeur à la Compagnie du Bourgeois ; Laurent, épouse Baroul, 51 ans, domiciliée à Cahors, sont condamnés à 300 francs d'amende. Guillou Fernand, 49 ans, employé à Cahors ; Pagès Alain, 46 ans, contrôleur à Cahors ; Huby Louis, chef d'équipe à Cahors ; Carré Jean, 49 ans, sous-chef de gare à Châteauroux, sont condamnés à 200 fr. d'amende.

Distribution des feuilles de denrées d'avril 1943

Lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 mars : établissements scolaires et administrations diverses. Jeudi 25 mars, lettres A et B. Vendredi 26, lettres C, D et E. Samedi 27, lettres F, G, H, I et J. Lundi 29, lettres K, L, M et N. Mardi 30, lettres O, P, Q et R. Mercredi 31, lettres de S à Z. Les feuilles de denrées seront distribuées en échange des coupons suivants de la carte d'alimentation : Pain, coupon n° 5 d'avril. Viande et matières diverses, n° 7 d'avril.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 21 h. Dimanche deux matinales, RAMENTCHO avec Paul Cambo, Françoise Rosay et Louis Jouvet. Complément et Actualités.

ÉTAT-CIVIL du 12 au 19 mars 1943

Naissances
Robert-Jacqueline, rue Wilson.
Jouffreau Marie-France, rue Wilson.
Quenneson Marie-Thérèse, rue Fondue-Basse.
Verduz Moïse, Lacapelle.
Lavergne Georgette, rue Wilson.
Lajugie Claude, rue Wilson.
Garnal Jean, rue Wilson.
Pouget Anne-Marie, rue Wilson.
Agramant Pierre, rue Wilson.
Chapuis Annie, rue Wilson.
Mérie Jean-Louis, Bd Gambetta, 31.
Publications de mariages
Alexandre André, inspecteur de police à Cahors, et Cabaret Simone, employée à Auch (Gers).
De Bastiani Giovanni, manoeuvre à Cahors, et Delhem Léonne, femme de chambre à Cahors.
Denis Marcel et Riboulet Odette, employés d'assurances à Cahors.
Janot Robert, garçon de bureau, et Theil Hélène, photographe à Cahors.
Battenberg Marcel, ajusteur, et Alhérière Alice, s.p. à Cahors.
Mariages
Pasquet Louis, tailleur d'habits, et Guiniez Constance, vigneronne.
Loudere Jean, directeur de Banque, et Hauteville Eugénie, s.p.
Décès
Alazard François, jardinier, 69 ans, impasse Nadailac.
Remeaux Marie, Vve Gisbert, s.p., 88 ans, allées Fénelon.
Bach Marie, Vve Galan, s.p., 69 ans, rue des Capucins, 5.
Fihol Pierre, cultivateur, 75 ans, rue Wilson.
Bessède Gustave, cult., 70 ans, rue Wilson.
Conté Marie, épouse Costes, cultivatrice, 70 ans, rue de la Rivière.
Fourcade Isabelle, épouse Pechmèze, 73 ans, Bd Gambetta, 59.
Bignier Clara, épouse Kintziger, s.p., 56 ans, rue Wilson.
Wuger Michel, ouvrier agricole, 29 ans, rue Wilson.
Linsac Marie, s.p., 84 ans, rue Wilson.
Dambusché Marie, Vve Franc, modiste, 78 ans, avenue de Toulouse, 66.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Vous allez dans quelques mois vous ruer vers le film qui doit retracer la vie de Jean Mermoz, Les plus belles photographies de ce film ont été tirées du film « Atlantique Sud » que M. René de Narbonne fera projeter le lundi 22 mars à 21 heures à la salle du Palais des Fêtes. Ce documentaire unique a été tourné entièrement sur les 13.000 km. de la ligne Jean Mermoz qui unit la France d'une part à la terre de feu et de l'autre à Santiago du Chili. Au plaisir de cette soirée artistique de haute classe vous joindrez une bonne action. Les bénéficiaires de cette réunion, organisée sous le patronage de la Légion sont destinés à adoucir l'exil de nos prisonniers et particulièrement de ceux qui appartiennent aux familles nécessiteuses du département. Nous prions ces derniers de bien vouloir faire parvenir les étiquettes collées à l'Aéro-Club du Quercy, 14, rue Wilson. Location ouverte.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de notre compatriote Léopold Vendries, décédé le 6 février 1943, à Corbeil (Seine-et-Oise). Léopold Vendries, contrôleur des Contributions indirectes en retraite, avait été pendant plusieurs années, maire de Corbeil ; mais, pour raisons de santé, il démissionna. Léopold Vendries était originaire de Cahors, où il comptait toujours de nombreuses et vives sympathies. Nous adressons à Mme Léopold Vendries, à Mme et M. le Docteur Jean Vendries, à Mlle Elisabeth Vendries, à tous les parents, nos sincères condoléances. Nous avons également appris avec regret la mort d'une Cahorcienne, Mme Jean Carriol, née Louise Berlié, décédée à Corbeil. Elle était la mère de Mme Léopold Vendries à qui nous adressons, en cette douloureuse circonstance, ainsi qu'à tous les parents, nos bien vives sympathies et nos sincères condoléances.

— Vous pouvez essayer, dit Garth. Et il le peut aussi.
— Vous n'avez aucun moyen de l'empêcher. Vous ne pouvez pas même venir dans l'appartement de ma mère, à la Piazza, si vous essayez de prendre ces diaboliques aînés de maître. Je me demande ce que vous pensez que vous êtes, major Garth ?
— La chose importante pour vous et votre mère, et aussi pour Severance, n'est pas autant ce que je peux être que ce que les gens pensent que je suis ; ils penseront que je suis votre mari et vous voulez qu'ils le pensent. Et si notre mariage est entièrement d'apparence...
— Exactement, cria Maryse, exaspérée.
— Alors, il nous appartient à vous et à moi, de sauver les apparences. Je vous ai prévenue ce matin que vous n'aviez pas assez pensé aux choses et que vous feriez mieux d'y penser sérieusement. Peut-être l'avez-vous fait ? S'il en est ainsi, vous...
— Je n'ai pensé à rien du tout. Comment l'aurais-je pu ? Il n'y avait pas le temps...
— C'est ce que vous n'avez dit. En conséquence, j'avais à penser, pour vous, à l'arrangement de notre avenir. Je n'ai jamais été lent à agir. Ma vie a toujours été plus ou moins précipitée depuis que j'étais un très petit garçon. La guerre a favorisé sérieusement cette attitude ! Ce matin, quand vous m'avez annoncé que vous seriez prête à être mariée dans une heure — même plutôt ! — je vous ai dit juste ce que j'avais à faire. J'ai eu à informer le directeur de votre hôtel que j'épousais Miss Dorel et que vous ne pouviez pas quitter New-York avant quelques jours.
— Vous avez osé faire ça ?
— J'ai reçu ma Croix de Victoria pour faire quelque chose de presque aussi dangereux, raila-t-il. Je lui ai dit qu'il nous prépare un appartement.
— Mais... vous êtes le diable !

Les Sports

ASSOCIATION

A Coulomiers en championnat du Comité des Pyrénées Promotion, le Stade cadurcien bat l'U.S. Coulomiers par 1 à 0.
L'équipe stadiste remaniée et comprenant plusieurs « jeunes » s'est déplacée dimanche 14 mars à Coulomiers pour disputer contre le onze local son dernier match de championnat pour cette saison.

Cette partie fut jouée à toute allure d'un bout à l'autre, disputée par deux équipes bien en souffle. A la mi-temps, rien n'était marqué ; aussi, dès la reprise, les joueurs de Coulomiers profitant de l'avantage d'un petit terrain attaquaient sans cesse pour conclure ; mais la défense cadurcienne entièrement changée ne laissa rien passer. Peu de temps avant la fin, sur une belle phase de jeu le jeune avant-centre Lagarde logeait la balle dans la cage adverse : Cahors 1, Coulomiers 0. Le résultat fut tout de même incertain jusqu'au coup de sifflet final, ce match étant capital pour les deux équipes en vue du classement du Comité.

Après cette victoire qui maintient notre brillante équipe en seconde place du Comité des Pyrénées, le public cadurcien peut faire confiance aux jeunes éléments incorporés récemment en équipe 1^{re}, car ils représenteront dignement leurs aînés.

Par suite d'un forfait tardif de l'U.S. St-Céré-Autoire, le Comité du Foot-Ball a fait appel pour dimanche 21 courant au Stade L.-Després à la grande équipe toulousaine des Etudiants Nord-Africains. Cette brillante formation comprend d'excellents éléments opérant dans les rangs du Toulouse F.C. tels que Firoud, Driss, etc. D'autres joueurs figurent parmi des clubs de Division d'honneur : Lardenne A.C., Espérance, Toulouse U.C., Bourrasol.

A ce redoutable onze le S.C. alignera sa nouvelle équipe. Nous sommes certains d'assister à un joli match car nos joueurs veulent continuer cette magnifique saison avec cœur. Coup d'envoi, 14 h. 30.

En lever de rideau, l'U.S. Catus sera opposée à 13 heures aux « Réserves » stadistes.

RUGBY

Figeac gagne sur le tapis vert : Dimanche dernier, en demi-finale du championnat des Pyrénées de 2^e série, Mazamet a battu Figeac. Mais l'équipe tarnaise ayant fait jouer trois équipiers non qualifiés a été déboutée de sa victoire par le Comité des Pyrénées, sur réclamation de Figeac. Ainsi la finale sera donc disputée par Figeac qui rencontrera Carmaux dimanche prochain à Toulouse, au terrain des Minimes.

BOULES

Les épreuves de la première phase (deux parties de 21 points), se disputent le dimanche 21 mars, à partir de 14 h. 30, place des Académies à Cahors. Pourront y prendre part tous les joueurs licenciés. L'engagement des quadrettes est gratuit.

Boule cadurcienne

Réunion de tous les joueurs, le dimanche 21 mars, à onze heures, café du Champ de Mars. Ordre du jour : Formation des quadrettes pour le Tournoi des Challenges de « La Dépêche ».

Pour vendre rapidement sans frais
IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS - COMMERCES
Cabinet Indicateur Immobilier
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
T. 535

CAHORS

Aibas

Naissances. — Chez les époux Barrère, mécanicien garagiste et tireur de sable, viennent de naître deux superbes jumelles prénommées Jacques et Chrystian, ce qui porte à six, trois garçons et trois fillettes, cette belle famille. Nous adressons à Mme et M. Barrère nos chaleureuses félicitations.
Décès. — Mme Escande vient de décéder à l'âge de 92 ans. Elle détenait le titre de doyenne de la commune depuis la mort de Mme Saligné. Mme Escande était la veuve d'un ancien employé de la Cie du P.O. Elle avait été il y a quelques années très douloureusement éprouvée par la perte de son fils unique M. Escande, mais elle avait la douce consolation d'être entourée des soins les plus affectueux de sa belle-fille, Mme Escande à laquelle nous adressons nos bien sincères condoléances ainsi qu'à toute la parenté.

Limogne

Après les obsèques du Dr Couderc. — M. le Docteur Constant, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins du Lot, a prononcé le discours suivant sur la tombe du Docteur Roger Couderc : Madame, Messieurs, Au double titre de Président de l'Ordre des Médecins et plus encore de vieil ami, je dois le douloureux privilège d'exprimer ici l'émotion que j'ai ressentie hier en apprenant le grand deuil qui venait de vous frapper avec une brutalité stupéfiante. Et ce n'est pas sans une infinie tristesse que je me vois aujourd'hui, dans ce petit cimetière de Cènevrière, devant le cercueil de ce cher Roger auquel m'attachait un demi-siècle de fervente affection.

Après Jardi, après Orliac, après Fourgous, ces parfaits camarades si rapidement enlevés il y a quelques semaines, Roger Couderc est mort malgré tout le dévouement dont il a été entouré par ses plus proches amis, les meilleurs d'entre nous, associés à son chevet pour le défendre contre son mal, — en vain hélas ! — et sa disparition si unanimement regrettée, en ajoutant un émoi à mon chagrin, vient faire dans nos rangs un vide profond qui sera difficile à combler.

La présence autour de cette tombe de tant de sympathies vraies, de tant de confrères angoissés, de tant de familles accourues de loin apporter à leur bon Docteur « Moussu Couderc » la fidélité de leur pensée reconnaissante est déjà une preuve bien évidente que cet être particulièrement doué, particulièrement attirant par l'impénétrable bonté qui se cachait en lui sous une agréable fantaisie, tenait parmi nous la plus large place.

Roger Couderc avait fait ses études de médecine à la Faculté de Paris, non sans s'être mêlé de près, dans ce quartier latin, à la physionomie très particulière, à cette équipe réputée de littérateurs et de poètes où brillèrent, vers 1900, les de Monzie, les Larquier, Maurice Magre, Lagardelle, Jean Moréas...
Après avoir soutenu sa thèse de doctorat, cet être singulier, unique, charmant, à la fois si simple et si complexe, toujours infiniment nuancé, aussi profondément émuvant et riche que la lumière du Causse qu'il a tant aimé, était venu s'installer dans cette région de Limogne où il a exercé depuis 1904 jusqu'à l'heure de sa mort, ne s'en détarant guère que pour aller rejoindre à certains moments quelques bons amis de Cahors et déambuler un peu sur le boulevard, avide des nouvelles de la Cité.

A travers la contrée, où, pendant près de 40 ans, Roger Couderc a circulé, de jour et de nuit, connu de tous, il n'a cessé d'être le médecin appelé dans tous ces foyers où détresse, toujours prêt à atténuer les souffrances des malheureux, à soulager les uns, à consoler les autres. Il était le confident hors série, recherché, estimé, apprécié de tous.
Et c'est ce qui lui valut d'abord d'être nommé Maire de Limogne et de le rester pendant 20 années, sans que nulle opposition vint troubler sa gestion, entouré d'hommes fiers d'être ses collaborateurs ; puis d'être élu à l'Assemblée Départementale et d'y pouvoir travailler sans autre ambition que le bien public.

Aujourd'hui, où Roger Couderc n'est plus, l'on se demande s'il faut parler de lui, puisque la mort était son amie, sa compagne journalière et seréne. On a envie simplement de se souvenir d'une de ses pages, touchante et douce, de « Brigitte l'Etrangère », ou de se reciter tout

elle. Mais vous parlez d'un appartement. — Certainement je parle d'un appartement. Je pensais que vous et votre mère étiez soucieuses de tenir nos conventions. Bien que je ne sois pas un gentleman de la sorte de Severance — peut-être même parce que je ne le suis pas — vous pouvez croire que je ne veux pas me conduire comme une brute, bien que vous pensiez que je parle comme si je l'étais. Ou si vous ne pouvez pas me croire, au moins sur ce point, vous n'auriez jamais dû courir le risque que vous avez couru ! — Mais puis-je croire que vous tiendrez le marché ?
— Je vous ai dit qu'étant donné votre demande de ce matin, il n'y a plus de marché. Dois-je arrêter ici ?
— Marché ou pas marché, puis-je vous croire ?
— Regardez-moi bien en face et jugez-en.

Elle fit comme il lui demandait. En dépit du hâle de la guerre, pas encore atteint, il était pâle et ses yeux noirs étaient sincères en plongeant dans les siens. Il pouvait, pensa-t-elle, commettre un meurtre en cette humeur, mais il ne pouvait faire rien à dessein de sornois, de bas, rien de vil...
Je dois vous croire... et je vous crois, dit-elle.
Garth remit en place le cornet acoustique.

XVI

Au revoir... pour quelque temps

Quand Maryse et Garth arrivèrent ensemble dans le salon de Madame mère ils y trouvèrent un flot de reporters interviewant la mère de la mariée.
Maryse devina sans peine que sa mère avait réuni ces jeunes gens pour leur dire ce qu'elle avait l'intention qu'ils disent sur les futurs mouvements du major Garth avant que celui-ci ait eu le temps d'arriver et de parler lui-même.

bas un de ces poèmes de Verlaine, infiniment triste et humain, et que lui seul savait dire.

Il était humain en effet, vraiment, profondément.

Il avait de l'homme et de son âme une connaissance, une compréhension immenses, et pour ses incessantes blessures, ses inexplicables contradictions, une indulgence infinie.

« La charité, disait-il, est la seule loi du monde, comme elle est sa seule explication... »

« Les hommes s'aimeraient tous entre eux, s'ils restaient eux-mêmes, puisqu'ils se ressemblent tous ; ils ne se différencient que dans leurs apparences ou leurs attributs... »

« Comme je voudrais, écrivait-il dans une lettre, que vous compreniez quelquefois que la vie nous donne à tous un peu plus que nous ne méritons ; nos exigences en seraient diminuées et par cela même nos soucis. »

« Je m'arrête sur ces mots, n'en voulant point prononcer d'autres.
Mon cher Ami, ton intime joie a été de distribuer un peu de bonheur dans ces maisons un peu perdues de ce Causse où tu as vécu. Comme tu les a aimés ces paysans rudes et simples, ces « Marie », ces « Marceline », coiffées au mouchoir, proprettes et avenantes, que tu as servis avec un étrange mélange d'admiration et de pitié !

Ton souvenir, sois-en certain, restera vivant dans leur cœur comme dans le nôtre !

Au revoir, mon cher et grand Ami, repose en paix pendant que la guerre fait rage dans le monde, et que la terre te soit légère que tu as si magnifiquement chantée.

A vous, Mademoiselle, qui avez été son ange gardien ; à vous, Madame ; à vous, Messieurs, les Médecins du Lot, offrez dans le malheur qui vous acable l'hommage de leurs condoléances respectueuses et émuës.

Luzech

Nomination. — Par arrêté de M. le Préfet, M. Charles Ouvrier a été nommé en qualité d'agent administratif cantonal à Luzech.

M. Ouvrier recevra dans son cabinet à la mairie de Luzech, le mardi de 15 h. à 17 h. et le samedi de 10 h. à 12 h. et de 15 h. à 17 heures.

Nous présentons à M. Ouvrier nos meilleurs souhaits de bienvenue.

A la marie. — Pour permettre aux employeurs communaux d'accomplir une tâche de plus en plus lourde, le public est prévenu que les bureaux du secrétariat seront fermés les lundi et vendredi de chaque semaine. Ils seront ouverts les mardi, mercredi et jeudi de 15 h. à 17 h. et le samedi de 10 h. à 12 h. et de 15 h. à 17 h.

Nous espérons que tout le monde se pliera de bonne grâce à ces exigences nécessitées par les circonstances.

Puy-l'Evêque

Réunion légionnaire. — Dimanche prochain 21 mars à 15 heures légales, aura lieu à la mairie, une grande réunion légionnaire sous la présidence de M. H. Virebent, chef départemental assisté du commandant Levé et de M. Maury, délégués à la propagande. Tous les légionnaires de la commune sont invités à y assister. Avant la séance il sera distribué la nouvelle carte d'adhérent, contre le versement de la somme de 20 francs.

Tout membre qui n'aura pas retiré sa carte avant le 1^{er} mai sera considéré comme démissionnaire. Le retrait de la carte peut se faire tous les jours chez M. Davezac à Puy-l'Evêque.

Publication de mariage. — Prochainement aura lieu à la mairie de Puy-l'Evêque le mariage de Mlle Jeanne-Lucienne Lafferrayrie, s.p., fille du préposé aux eaux, avec M. Jean-Marcel Bordes, facteur mixte à la S.N.C.F., domicilié à St-Pierre-de-Rilhac (Gironde).

Aidons le foie par les plantes

Parmi les plantes qui composent la tisane Vichyore, il en est qui décongestionnent le foie, d'autres qui stimulent doucement l'intestin, d'autres encore qui activent les reins. Et pour renforcer ces différentes actions, Vichyfore contient du sel Vichy-Etat. Rien d'étonnant que la tisane Vichyfore soit si efficace contre nausées, constipations, fermentations, troubles du foie. 10 fr. 20 la boîte, ttes pharmacies.

Mais par cette tactique elle avait perdu l'appui de la présence de Severance.

Craignant son oncle et peut-être même des détectives pour l'épier, la dernière chose qu'il pouvait se permettre était de voir son nom dans les journaux à côté de celui de l'artiste et de son surprenant mariage. Il s'était cependant aventuré à venir jusqu'à la porte de l'hôtel de Mme Dorel mais il était parti avec son colonel sous le prétexte de présenter ses hommages à la femme de celui-ci, et c'était plus prudent, car il risquait d'être photographié sans s'en douter.

« Maman » avait non seulement approuvé mais elle avait jugé que c'était d'élémentaire prudence. En fait, tout dépendait d'une maladresse, et elle avait consolé Tony en l'assurant qu'elle et Maryse — ou elle seule — pouvaient traiter avec Garth. Si celui-ci voulait faire le malin, elle saurait le remettre à sa place ! Il fut convenu entre les deux complices que Severance viendrait à la représentation et qu'il serait reçu seul dans la loge de l'artiste.

Mme Dorel avait provisoirement accepté la location de la villa de Californie jusqu'à ce que lui et Léna eussent besoin de la maison pour eux-mêmes. Mmes Dorel pourraient alors se retirer dans quelque agréable endroit qu'elles trouveraient facilement dans le voisinage immédiat.

Naturellement la location de Belle-Tour devait dépendre de ce fait que Maryse quitterait le théâtre, mais sa mère disait que, si vraiment Tony devait être assez rapidement venu, le plus tôt que Maryse pourrait rompre son engagement avec le théâtre serait le mieux.

Ainsi il arriva quand Maryse et Garth eurent quelques minutes après l'arrivée de Mme Dorel qu'ils la trouvèrent affairée avec une foule de reporters comme comme un jongleur qui tient une douzaine d'oranges en l'air en même temps.

(à suivre.)

Bouziès-Haut
Le chemin de Ganil. — Le chemin dit de Ganil est, comme on peut le constater, très obstrué par les pierres et autres « impédiments » provenant en général des éboulements de rochers et de terre qui se produisent souvent à cet endroit.
La circulation, surtout la nuit, est nettement dangereuse. Nous espérons que le service compétent ne tardera pas à remédier à cette situation.

Lentillac-Lauzès
Les belles familles. — Nous avons appris la naissance d'un gros garçon chez les époux Clary-Maury. C'est leur cinquième enfant. Compliments et vœux de bonne santé.

Prayssac
Nécrologie. — C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Henri Teyssède, résidant au Camiferrat. M. Teyssède, âgé de 78 ans, est décédé subitement. Nous adressons à la famille du regretté disparu nos sincères condoléances.

A-t-elle 30 ou 45 ans ?
Il est bien difficile de déterminer l'âge d'une femme qui prend des gouttes Florides. Ce produit végétal qui supprime la plupart des ennuis féminins conserve la fraîcheur du visage et prolonge la jeunesse. Les gouttes Florides conviennent à tout âge ; elles sont toujours bien supportées. Le flacon de gouttes Florides : 14 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 12 fr. 25, ttes Phies.

FIGEAC

Figéac
Etat-civil. — Naissances : Georges Bousquet, Georges Bedrune, Pierre Molinier, Marcel Jane, François Bouche, Monique Braillon, tous 33, faubourg d'Aujou ; André Bastit, à Ceint-d'Eau ; Maurice Capus, à la Pierre-Léve.
Décès : Rose Combes, veuve Alibert, propriétaire, 84 ans, 10, rue St-Thomas ; Marie-Louise Gauguin, épouse Pancou, hôtelière, 33 ans, 1, rue St-Thomas ; Marie Dablanc, veuve Lascot, sans profession, 80 ans, 1, rue des Cordeliers ; Henri Fabre, marchand de bestiaux, 47 ans, avenue de Toulouse ; Gabriel Delbos, ingénieur honoraire des chemins de fer, premier adjoint au maire de Figéac, 63 ans, avenue de Toulouse ; Jeanne Auliac, veuve Baumann, s.p., 80 ans, 33, faubourg d'Aujou ; Marie Andrieu, veuve Trémoulet, sans profession, 78 ans, avenue Fernand-Pezet ; Guiseppe Salito, sans profession, 75 ans, 33, faubourg d'Aujou ; Marie-Rose Senizergues, épouse Maillebau, sans profession, 81 ans, 15, Bd Wilson ; Alphonse Gavinet, sans profession, 78 ans, 6, rue de la Fonderie ; Angèle Couybes, veuve Rouzié, sans profession, 76 ans, 12, avenue Julien-Bailly ; Joseph, dit Louis Roques, sans profession, 79 ans, 1, rue Balène ; Alice Dufour, épouse Walter, sans profession, 69 ans, 5, faubourg d'Aujou ; Juliette Lacroix, sans profession, 79 ans, 7, rue St-Thomas ; Louise Bousquet, veuve Daynac, sans profession, 54 ans, rue de Colomb.
Mariages : Camille Boissière, sans profession, à Bagnac (Lot), et Marie Cassan, sans profession, 1, rue Lagache ; Henri Brunet, répartiteur de viande, 18, place des Carmes, et Irène Andrieu, sans profession, 18, place des Carmes.
Fuite d'eau. — Une grosse conduite d'eau a crevé et un jet d'eau considérable a jailli au beau milieu de la chaussée, rue du faubourg du Pin. Des travaux ont été immédiatement entrepris et diligentement conduits. Cependant l'alimentation en eau des maisons particulières a dû être presque complètement arrêtée les 6 et 7 mars. Le crieur public a d'ailleurs informé la population.

Camburat
Syndicat corporatif agricole. — Au cours d'une réunion tenue par le syndicat corporatif agricole, sous la présidence du syndic, il a été constaté que le nombre des adhérents qui était de 27 au cours de l'année 1942, est actuellement de 47.

Saint-Sulpice
Obsèques. — Jeudi 11 mars ont été célébrées les obsèques de Mme Sidonie Francoual, du hameau du Mas-de-Brel (commune de St-Sulpice), décédée à l'âge de 75 ans.
Une nombreuse assistance a suivi le convoi funéraire de la regrettée disparue et a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Saint-Céré
Spectacle. — Dimanche 21 mars, en matinée, à 15 h., et soirée à 21 h., le cinéma Rex présentera Harry Baur, Renée Faure et Marie-Hélène Daste dans « L'Assassinat du Père Noël ». Actualités françaises. Complément d'usage.
Pharmacie de service. — Dimanche 21 mars, le service de permanence sera assuré par la pharmacie Gineste, place de la République.

Quintonine
Le Fortifiant que les circonstances imposent
6 Fr. 80 le Flacon. - Toutes Pharmacies.

Marcilhac
Caisse du prisonnier. — Les beaux gestes sont contagieux ; c'est ainsi que les dons se multiplient en faveur de la Caisse du prisonnier.
Mme et M. Fabre, instituteurs à Marcilhac, ont été promus au choix à la troisième classe de leurs fonctions. A la suite de cette distinction bien méritée, ils ont versé 100 fr. pour le pécule de nos exilés.
M. Sylvain Bru, adjoint au maire, a également fait un don de 200 fr. allant à la même destination. Félicitations et remerciements.

Active, peu coûteuse...
...telle est la solution dépurative que vous obtenez en versant un flacon de Sel Largin dans un litre d'eau. L'usage de cette solution à base de Chlorure de Magnésium est recommandé comme éliminateur des déchets toxiques (action sur le foie) et de ce fait comme rafraîchissant et particulièrement contre les affections démanégeantes et rougeurs de la peau. Les Sels Largin, pour un litre de solution, valent seulement 10 fr. 40. Ttes Phies

GOURDON

Gramat
Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un superbe garçon, leur deuxième enfant, chez M. et Mme Galaret, demeurant faubourg St Pierre à Gramat.
Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux au bébé.
Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 21 mars par la pharmacie Rougeyrolles, place de la République.
Cinéma Olympia. — Samedi 20 mars à 21 heures, « L'assassinat du Père Noël », avec un bon complément et France Actualités.

Le Vigan
Tombé mort de bicyclette. — M. Frédéric Rougeron, entrepreneur de travaux publics au Vigan (Lot), se rendait à bicyclette au Moulin de Fugier, lorsque, tout à coup, un malaise le surprit.
M. Rougeron tomba sur la route inanimé. Relevé aussitôt, par des témoins de l'accident, il reçut les soins nécessaires par son état. Mais ils furent inutiles. M. Rougeron décédait peu après. La mort était due à une hémorragie cérébrale. Il était âgé de 68 ans.

Souillac
Cinéma Vox. — Vendredi 19, samedi 20, dimanche 21, en soirée à 21 heures, dimanche matin à 15 h., Jean Murat, Mireille Balin, Aimos dans « Capitaine Benoît ». Avec un bon complément et France actualités.
Nécrologie. — Avec un vif regret nous avons appris la mort de Mme Vve Taste, décédée lundi soir à l'âge de 81 ans. Ses obsèques ont eu lieu mercredi matin 17 mars avec le concours d'une assistance nombreuse. Nous adressons à la famille éplorée l'expression de nos condoléances attristées.

Rampoux
Hyménée. — Nous avons appris avec plaisir le mariage de Mlle Simone Fauie, la gracieuse fille de M. Faurie Berthin, maire de Rampoux et suppléant de M. le juge de paix de Salviac, avec M. André Delrieu, fils du restaurateur bien connu de Laverantière. Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.
Nominations. — M. le Docteur Cambornac, maire de Salviac, vient d'être désigné par M. le Préfet du Lot comme vice-président du Conseil départemental du Lot. Nous lui adressons nos bien vives félicitations pour la distinction dont il vient d'être l'objet.

REMERCIEMENTS
Le capitaine et Madame MONDETTE ; Madame et Monsieur DERESSE ; Madame et Monsieur CONTANCIEL et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve FRANC
leur mère, belle-mère, grand'mère.

ETUDE DE M^e Henri MELLAC
Notaire à Cahors
83, Boulevard Gambetta, 83
Suivant acte reçu par M^e Henri MELLAC, Notaire à Cahors, le 16 février 1943, enregistré à Cahors A.C. le 18 février 1943, V^o 785, F^o 53, N^o 188, M. Elie FRANCOUAL, commerçant, et Mme Camille LAVIALLE, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Mercuès, ont vendu à M. René-Raymond BALMES, plombier-zingueur, demeurant à Mercuès, l'autorisation d'exploiter un commerce de cycles à Mercuès.
L'entrée en jouissance a eu lieu le 16 février 1943.
La présente vente a été publiée au Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de fonds de commerce en date du 6 mars 1943.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours de la présente insertion, en l'étude de M^e MELLAC, Notaire à Cahors, domicile élu.
Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal le 24 février 1943. — Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

PETITES ANNONCES

LIVRES D'OCCASION
LIVRES ANCIENS
Achat, vente, échange
M^e ESTRADÉL
31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors
J'achète tous modèles MACHINES A ECRIRE. Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

VENTE, REPASSAGE, REPARATIONS
tous articles de coutellerie
Affûtage de scies
Lames de rasoirs mécaniques
5 francs le paquet
chez FABRE, coutelier
place St-Maurice (à côté des Halles)

« CAVES CADURCIENNES »
Récupération
des bouteilles champenoises
jusqu'à 1^{er} avril
La MAISON J. BARDIN et Cie, 5, rue de Chanterrie, Cahors, échange 3 bouteilles Champagnes pour 1 bouteille vide au prix homogéné, soit Mousseux thode Champenoise ou Champagne ande Marque.
Demande FEMME DE MENAGE. S'adresser chez Mme Gayral, 1, rue Victor-Hugo, Cahors (Lot) (Visa N^o 125).
Je cherche à louer environs de Cahors AISON 3 à 5 pièces, eau et électricité si possible avec jardin ou petite terre. S'adresser au Bureau du Journal.

Récupération des peaux d'abatages
Tous les producteurs et détenteurs de peaux brutes doivent en faire la livraison aux collecteurs autorisés.
L'enfouissement en est rigoureusement interdit, cependant la livraison aux collecteurs et sous-collecteurs est faite sans aucune formalité et payée comptant.
Par contre les chiffonniers et ramasseurs non autorisés régulièrement et qui achètent ou transportent ces peaux sont réprimandés.
S'adresser pour renseignements à P. AUSSIER, 57, Bd de l'Embranchement à Toulouse.

Cors, Durillons, soulagement immédiat. ESBOBES, Spécialiste, 1, rue Jean-Vidal, de 14 h. à 17 h.
Belle BALANCE AUTOMATIQUE, prix gradué, visible chez M. Lascase, boulanger à Duravel (Lot).

On demande BONNE A TOUT FAIRE pour Monsieur seul. Références exigées. S'adresser Bureau du Journal.
On demande une FEMME DE MENAGE 3 heures par jour. Sérieuses références exigées. S'adresser : Mercerie « La Pensée », Bd Gambetta, Cahors (Visa n^o 134).

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Deuxième insertion
Suivant acte reçu par M^e PRADINES, notaire à Limogne, le premier mars 1943, enregistré à Cahors le deux mars 1943, F^o 14, case 69, M. Léon-Marcel LARROQUE et Mme Honorine-Marie SOULIE, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Martin-Labouval (Lot), ont vendu à M. Joseph-Charles-René LARROQUE, demeurant à Saint-Martin-Labouval, un fonds de commerce de grains, issues, pommes de terre, genièvre, engrais, œufs frais, fromages, avec la clientèle, l'achalandage, l'enseigne, les marchandises, le matériel.
La publication de cette vente a été faite au Bulletin Officiel des ventes de fonds de commerce, numéro du 13 mars 1943.
Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion et seront reçues à Limogne en l'étude de M^e PRADINES, notaire, ou domicile a été élu à cet effet. — Pour deuxième insertion : F. PRADINES, notaire.

AVIS DE DECES
M. Charles MILHAS, plombier ; M. Louis ILBERT, officier en retraite ; M. et Mme PRADIER ; Mme Vve DOITTEAU ; Mme Vve MILHAS J.-Marie ; M. et Mme SÉGUY et leurs enfants ; M. et Mme LAMPLA et leurs enfants ; Mme VAYSSEL et ses enfants ; les familles DELGAL, BOUÉ, MILHAS, MAURIOL, LACADÉ, BLAQUIER et tous les autres parents vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marie-Louise MILHAS
née MICHEL
et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 20 mars 1943 en l'Eglise St-Urcisse, à 15 h. 30.
Réunion maison mortuaire, rue Nationale, n^o 55, à 15 h. 15.

SOCIÉTÉ ANONYME DES POMPES FUNEBRES GÉNÉRALES
au capital de 105.000.000 de francs
Siège social à Paris, 66, 68 et 70, Bd Richard-Lenoir
R.C. : Seine 55.025
Succursale à Cahors, 71, Bd Gambetta
Aux termes d'une délibération prise le vingt-deux décembre mil neuf cent quarante-deux par l'Assemblée générale des actionnaires de la « SOCIÉTÉ ANONYME DES POMPES FUNEBRES GÉNÉRALES », alors au capital de soixante-dix millions de francs, ayant son siège à Paris, 66, 68 et 70, boulevard Richard-Lenoir, dont copie du procès-verbal est demeurée annexée à la minute d'un acte de dépôt reçu par M^e Jean CONSTANTIN, notaire à Paris, le trente et un décembre mil neuf cent quarante-deux, le capital de la Société a été augmenté de trente-cinq millions de francs et porté à cent cinq millions de francs.
Le premier alinéa de l'article 6 des statuts relatif au capital social a été modifié en conséquence.
Les formalités prévues par l'ordonnance du 28 septembre 1941 ont été accomplies et n'ont provoqué aucune opposition.
Deux expéditions de l'acte de dépôt contenant en annexe la copie certifiée conforme du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du vingt-deux décembre mil neuf cent quarante-deux, ont été déposées au greffe du Tribunal de commerce de la Seine, le huit février mil neuf cent quarante-trois. — Pour mention :
Le Président directeur général.

ETUDE DE M^e Jean FABRE notaire à Cahors

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant contrat reçu par M^e Jean FABRE, notaire à Cahors, le cinq mars mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors (A.C.) le dix mars 1943, Vol. 45 bis, Folio 3, Case 329,
Monsieur Jean-Charles CONTOU, opticien, né à Cahors le 24 juin 1915, y demeurant, 3, rue du Maréchal-Foch, et Madame Jeanne LOURADOUR, négociante, née à Nontron le 16 janvier 1889, Veuve en premières noces de Charles CONTOU et en secondes noces de Eugène VIDAL, demeurant à Cahors, 7, quai de Regourd,
Ont constitué entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de commerce d'opticien, vente d'appareils d'optique et photographiques, vente d'accessoires de photos et développement et généralement tous produits ou marchandises dépendant du commerce de cette nature, exploité à Cahors rue Maréchal-Foch, N^o 3.

La durée de la société est de trente années à compter du premier janvier 1942. Le siège est à Cahors, 3, rue du Maréchal-Foch.
La raison et la signature sociales sont « Vve Vidal et Contou fils ».
Madame Vve VIDAL fait l'apport à la société de son fonds de commerce d'opticien, articles divers tels qu'ils sont plus haut indiqués, comprenant le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail verbal du fonds, le tout estimé trente mille francs..... 30.000 fr.
Le matériel d'exploitation et diverses marchandises destinées à la vente détaillée le tout en un état joint au contrat évalué cinquante-cinq mille sept cents francs..... 55.700 fr.

Ensemble apport de Madame Vve VIDAL..... 85.700 fr.
Monsieur Jean-Charles CONTOU apporte à la société ses connaissances personnelles d'opticien estimées par les parties cinq mille francs .. 5.000 fr.
Et une somme en espèces de cinq mille francs 5.000 fr.

Ensemble apport de M. CONTOU dix mille francs..... 10.000 fr.
Lesquels deux apports réunis forment la somme de quatre-vingt-quinze mille sept cents francs, capital social.
Les affaires et opérations de la société sont gérées et administrées par les deux associés conjointement avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. En conséquence chacun d'eux a la signature sociale dont il ne peut faire usage que pour les besoins et affaires de la société à peine de nullité de tous engagements qui ne la concerneraient pas.

Il est tenu au siège social les écritures régulières selon les usages du commerce. Chaque année et pour la première fois le trente et un décembre 1943 il est fait un inventaire général de l'actif et du passif. Les bénéfices de la société, constatés par l'inventaire social déduction faite des frais généraux appartenant à chacun des associés pour moitié. Les pertes, s'il en existe, seront supportées dans les mêmes proportions.

En cas de décès de l'un ou l'autre des associés pendant le cours de la société, elle serait dissoute de plein droit. Dans aucun cas les héritiers ne pourront être appesés sur les valeurs et affaires de la société et aucun inventaire particulier ne pourra être fait.
La société pourra être dissoute en cas de perte de moitié du capital social révélée par un inventaire.
A l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée la liquidation sera faite par les deux associés collectivement ou par la personne choisie par eux à moins qu'ils ne décident d'un commun accord de la proroger. Il sera fait un inventaire général de l'actif et du passif de la société. Après déduction du passif, chacun des associés prélèvera les sommes ou valeurs, marchandises par lui apportées. Ces déductions et prélèvements opérés le surplus de l'actif sera partagé entre les deux associés dans la proportion de moitié à chacun d'eux.

Pendant la durée de la société et jusqu'à sa complète liquidation, les biens et valeurs de la société seront toujours considérés comme propriété de l'être moral et collectif et ne devront jamais être considérés comme appartenant individuellement aux associés ou à leurs héritiers pris individuellement.
Deux expéditions des statuts ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Cahors le dix-huit mars 1943.

Pour insertion, J. FABRE.
ETUDE DE M^e BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en droit
Notaire à Cahors

PREMIERE INSERTION
Suivant acte passé devant M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors, le neuf mars mil neuf cent quarante-trois, enregistré le 12 mars 1943, volume 785 bis, folio 69, numéro 354 ;
Monsieur GERNOLLES René-Jean-Henri-Marie, employé à la Cie du Bourbonnais, transporteur, et dame LASVENES Adrienne-Marcelle, mariés, domiciliés à Cahors, rue Maréchal-Foch, n^o 25 ;
Ont vendu à Monsieur OLIVE Alexandre-Albert, demeurant à Cahors, 18, rue des Cadourgues ;
Une carte de transport à la demande de marchandises diverses sur tous itinéraires et toutes distances pour un camion deux tonnes cinq, ensemble la clientèle et l'achalandage attachés à la dite carte ainsi que tous droits afférents à cette carte pour l'immatriculation dans les divers comités techniques.
Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors.
Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains de l'acquéreur, au domicile sus-indiqué, dans les vingt jours de l'insertion qui renouvellera la présente.
Pour première insertion. Signé : Bouysson, notaire.

AU LILAS BLANC
FLEURS NATURELLES
ARTICLES FUNÉRAIRES
79, Bd Gambetta, CAHORS, tél. 248

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE Exploitation forestière MARCOULY et Cie

Suivant acte sous signatures privées en date à St-Géry du 1^{er} mars 1943, enregistré à St-Géry (Lot) le 15 mars 1943, folio 25, n^o 166 ;
Monsieur Louis DÉCREMPS, entrepreneur de travaux publics à St-Géry (Lot) ;
Monsieur Raymond MARCOULY, exploitant forestier à St-Géry (Lot).
Ont établi les statuts d'une Société à responsabilité limitée dont il a été extrait littéralement ce qui suit :

Article 1^{er}. — La Société de fait DÉCREMPS et Cie, fabrication de charbon de bois et bois pour gazogène, siège social à St-Géry (Lot), inscrite au registre du Commerce de Cahors à la date du 2 septembre 1938, est transformée par les présentes en une Société à responsabilité limitée, régie par la loi du 7 mars 1925 et par les présents statuts.

Article 2. — Cette Société prendra la dénomination de : « EXPLOITATION FORESTIÈRE MARCOULY et Cie », Société à responsabilité limitée.
Article 3. — La Société a pour objet l'acquisition et l'exploitation des forêts, fabrication du charbon de bois, conditionnement de bois pour gazogène, écorçage à la vapeur et toute autre opération se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

Article 4. — Le siège social de la Société est fixé à St-Géry, avenue de la Gare.
Il peut être transféré en tout autre endroit en vertu d'une décision collective des associés.
Il peut être créé des sièges administratifs par simple décision du gérant.

Article 5. — Sa durée est fixée à 25 années, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts et ce à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 1943.

Article 6. — Le capital social est fixé à la somme de 120.000 fr., divisé en 120 parts de mille francs chacune que les sousignés déclarent être toutes intégralement libérées et qui sont attribuées, savoir :

1^o 15 parts, numérotées de un à quinze, correspondant à ses apports en nature pour les droits lui revenant sur la carte professionnelle et sur les éléments incorporels du fonds à Monsieur DÉCREMPS, ci..... 15
2^o 50 parts, numérotées de seize à soixante-cinq, correspondant à ses apports en espèces à Monsieur DÉCREMPS, ci..... 50
3^o 5 parts, numérotées de soixante-six à soixante-dix, correspondant à ses apports en nature pour les droits lui revenant sur la carte professionnelle et sur les éléments incorporels du fonds à Monsieur MARCOULY, ci..... 5
4^o 50 parts, numérotées de soixante-onze à cent vingt, correspondant à ses apports en espèces à Monsieur MARCOULY, ci..... 50

Total des apports attribués..... 120
Lesdits apports et les circonstances de leur constitution sont définis à l'article sept ci-après.

Article 7. — A la date du 1^{er} janvier 1943 les attributaires ci-dessus désignés ont tacitement convenu de transformer la Société de fait existant déjà entre eux en une Société à responsabilité limitée. Avec ce dessein ils ont constitué les apports ci-après :

Monsieur DÉCREMPS a apporté :
1^o Les droits indivis lui revenant pour trois quarts sur la carte professionnelle d'exploitant forestier, catégorie B, N^o 4075 et autres éléments incorporels du fonds (clientèle, achalandage, nom commercial) évalués à 15.000 francs.
2^o Une somme de 50.000 fr. en espèces.
Monsieur MARCOULY a apporté :
1^o Les droits indivis lui revenant pour un quart sur la carte professionnelle d'exploitant forestier ci-avant désignée et autres éléments incorporels du fonds (clientèle, achalandage, nom commercial) évalués à 5.000 fr.
2^o Une somme de 50.000 fr. en espèces.

Total des apports mobiliers..... 20.000 fr.
Total des apports en espèces..... 100.000 fr.
Ces paiements ont été effectués dans l'intérêt exclusif de l'organisme commun, les associés reconnaissent respectivement que ces sommes ont été versées dans la caisse sociale intégralement.

Ces apports en espèces et en nature donnent lieu à l'attribution de 120 parts énumérées à l'article six qui précède.
Article 14. — La Société est gérée par le ou les gérants.
D'ores et déjà, Monsieur Raymond MARCOULY est désigné comme gérant.
Le gérant aura la signature sociale et les pouvoirs les plus étendus pour engager et représenter la Société vis-à-vis des tiers, à charge par lui de rendre compte à la réunion des associés.

Article 18. — En cas de décès, démission, interdiction, conseil judiciaire, déconfiture ou maladie grave des gérants, il sera procédé à leur remplacement, aussitôt après le dit événement.
Article 31. — En cas de perte des trois quarts du capital social constatée par un inventaire, le gérant est tenu de soumettre la situation à la réunion des associés de la manière indiquée à l'article 20 et de lui demander de statuer sur la continuation ou la dissolution de la Société.
Article 33. — A l'expiration de la Société comme au cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par le gérant alors en exercice auquel il est adjoint, si les associés le jugent convenable, un ou plusieurs liquidateurs nommés par eux.

Deux originaux dudit acte de Société ont été déposés conformément à la loi le 17 mars 1943 au greffe du tribunal de Commerce de Cahors.

Pour extrait et mention, Signé : MARCOULY.

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais
GABINET IMMOBILIER
25^e année — R. C. 1662
J. DELLARD, 1, rue M^e Joffre, CAHORS
Expertises et renseignements gratuits
Prêts hypothécaires

Imp. COUPLANT. Le co-gérant : PARAZINES.
U.O. 3410. — 19-3-43.